

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la commission des Finances chargée d'examiner le préavis n° 2020/40

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2021

La sous-commission de la COFIN pour LEA a pu s'entretenir de ce préavis avec M. Balestra, chef du service SPADOM, Mme Kolb, adjointe, ainsi que Mme Bovet, cheffe-comptable de la direction, le 28 octobre 2020.

Pour rappel, le crédit-cadre annuel du Service des parcs et domaines (SPADOM) permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et des domaines de la Ville. Peuvent ainsi être menés des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages, ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles

Situation des crédits-cadres 2016 – 2020

La situation des crédits-cadres des années 2016 à 2020 est présentée aux points 5 à 7 du préavis. S'ils restent ouverts 5 ans, il nous a été précisé que la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée.

Crédit-cadre 2021

Pour 2021, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'763'000.-, dont un prélèvement de CHF 513'000.- sur le Fonds communal du développement durable. Ces deux montants sont identiques à ceux du crédit-cadre voté l'année dernière.

Le préavis détaille avec clarté les interventions prévues pour 2021 aux points 8.1 à 8.6, avec une synthèse au point 8.7, auxquels nous renvoyons.

Les contributions du FDD concernent des interventions sur le domaine public : plantation d'arbres, travaux de réaménagement sur l'espace public et perméabilisation (actions qui participent à lutter contre les îlots de chaleur en ville), installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers, plantages et potagers urbains.

Conclusion de la Commission des Finances (COFIN)

Après examen, la COFIN s'est prononcée sur les conclusions du préavis 2020/40, le 12 novembre 2020 :

- 1 allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'763'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2021 ;
- 2 amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.390 ;
- 3 de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
- 4 d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 513'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au vote, en bloc, ces 4 conclusions sont soutenues à l'unanimité.

Lausanne, le 12 novembre 2020



Jacques-Etienne Rastorfer
rapporteur pour la Commission des finances